

**AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
CONCERNANT LES ORIENTATIONS EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE DURABLE
EN PAYS THUR DOLLER**

Adopté en séance plénière du 13 décembre 2006

Contexte

Entre monde rural et urbain, le Pays Thur Doller est marqué par l'implantation traditionnelle d'une activité agricole structurante. Elle constitue l'une des composantes identitaires de ce territoire : agriculture de plaine et de montagne, élevage, viticulture, etc., façonnent la diversité des paysages, influent sur les modes de vie, contribuent à la vitalité économique.

Hors activité forestière, l'agriculture en Pays Thur Doller représente¹ :

- 388 exploitations dont 123 sont qualifiées de « professionnelles »²
- environ 10 000 hectares (surface agricole utilisée) soit environ 20% du territoire du Pays
- une population familiale active d'environ 700 personnes à laquelle il faut ajouter une population salariée

Depuis au moins une quinzaine d'années, on assiste à une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles sur le département du Haut-Rhin. Le Pays Thur Doller n'échappe pas à cette tendance : entre 1988 et 2000, notre territoire a constaté la disparition de 19% de ses exploitations, soit une perte d'environ 8 exploitations par an. Il est à noter que ce sont les terrains « mécanisables », c'est-à-dire les plus plats et donc les plus faciles à exploiter, qui disparaissent en premier, et ce au profit d'une urbanisation toujours plus expansive.

Dans ce contexte de fragilisation du tissu agricole, le Conseil de Développement affirme que **l'agriculture constitue un enjeu majeur pour le Pays Thur Doller**. Les collectivités locales doivent pouvoir soutenir cette activité et, avec elle, la vivacité de nos territoires ruraux. **L'agriculture durable doit accompagner le développement de nos deux vallées** ; ce qui implique une **valorisation et une véritable reconnaissance de ce secteur d'activité**.

Dès lors, le Conseil propose une stratégie qui vise à favoriser un développement harmonieux de notre territoire par la défense et la promotion d'une agriculture durable.

¹ selon le recensement agricole de 2000

² exploitations inscrites au CFE, Centre de Formalités des Entreprises

AXES D'INTERVENTION

1- Veiller à une gestion équilibrée de l'espace

Avec une topographie contraignante et une croissance régulière de sa population, le Pays Thur Doller doit faire face à une question foncière préoccupante. Le jeu de la réduction de l'offre (terrains disponibles) et de l'élargissement de la demande risque de créer de vives tensions entre différents usages du foncier : habitat, activités économiques, espaces de loisirs, agriculture...

La situation actuelle tend à montrer que ce conflit d'usage se fait au détriment de l'activité agricole. Ainsi, entre les années 2000 et 2005, la part des surfaces agricoles alsaciennes qui ont perdu leur orientation agraire a augmenté de plus de 80%.

Si l'on en croit la SAFER³, ce phénomène est rendu possible notamment par :

- une conception trop répandue selon laquelle « *les terres agricoles sont (...) des réserves foncières, des espaces à urbaniser* »⁴
- une gestion des documents d'urbanisme (POS, PLU) qui tend à privilégier une urbanisation expansive : « *au fur et à mesure des révisions, les zones naturelles et agricoles deviennent progressivement à aménager puis constructibles et enfin construites.* »⁵

Dans ce contexte, le Conseil de Développement souhaite insister sur le rôle **déterminant des collectivités** qui, au travers des documents d'urbanisme, ou encore le GERPLAN, disposent d'outils permettant de maîtriser l'urbanisation et de développer une gestion équilibrée de l'espace. Il s'agit de veiller à une **répartition harmonieuse des usages du foncier**, entre habitat, activité économique, infrastructures, agriculture... Cet équilibre est essentiel pour la vitalité de notre territoire et le bien-être de ses habitants.

2- Renforcer les partenariats locaux

L'agriculture constitue une vraie richesse patrimoniale pour le Pays Thur Doller, comme le montre la diversité des ensembles paysagers qui y sont associés :

- pâturages des hautes chaumes
- vergers de piémont
- espaces péri-villageois de vallée
- coteaux viticoles
- clairières de montagnes
- points de vue remarquables...

Ainsi, l'activité agricole est un outil d'entretien des espaces. Dans la mesure où elle respecte l'environnement, la qualité de l'eau et la nature des sols, elle valorise le cadre de vie, renforce l'image de marque du Pays et son attractivité. En ce sens, elle répond à la fois :

- **au troisième axe de développement de la Charte de Pays** : « Pérenniser, reconstruire un environnement et un cadre de vie de qualité »

³ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

⁴ SAFER, La fin des paysages ? Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux, 2004, p. 25

⁵ Idem, p. 35

- **à l'un des objectifs opérationnels associés à cet axe de développement :** « *[Le patrimoine naturel et paysager du Pays Thur Doller] devra faire l'objet d'un traitement adapté pour à la fois en préserver les spécificités naturelles et les valoriser comme les éléments majeurs de l'offre touristique et de loisirs du Pays qu'il faut maîtriser.* »⁶

Dans cette optique, il est possible d'imaginer des **partenariats locaux entre les collectivités locales et les acteurs de l'agriculture (exploitants, Chambre d'Agriculture...)**. Il s'agit de reconnaître à l'agriculture durable une véritable **mission d'intérêt public**, notamment en mobilisant ses savoir-faire dans l'entretien des paysages et la préservation du cadre de vie.

3- Créer une dynamique de développement et d'innovation autour de l'activité agricole

L'agriculture souffre de l'image d'une activité traditionnelle un peu désuète. Le Conseil de Développement considère, au contraire, que cette activité présente un réel potentiel économique, d'innovation et de développement qu'il convient de valoriser.

- **Sur le plan économique et social :** l'agriculture est un véritable **secteur économique**. A l'échelle locale, elle propose une offre alimentaire de proximité : vente directe de produits de la ferme, marchés, fermes - auberges... Ainsi, elle constitue une forme **d'économie sociale et solidaire qui profite directement au territoire**. Elle permet de :
 - satisfaire les besoins de la population
 - soutenir la production agricole en offrant des débouchés locaux
 - créer des richesses et des emplois pour les habitants du territoire
- **Sur le plan de l'innovation :** dans un contexte national d'intérêt croissant pour les énergies nouvelles, l'agriculture sera amenée, dans les années à venir, à jouer un **rôle déterminant** dans le développement des bioénergies.

En parfaite cohérence avec les orientations énergétiques du Pays Thur Doller, cette perspective préfigure d'une **agriculture support de l'innovation**.

Une telle dynamique de développement et d'innovation peut être soutenue dans le cadre des politiques nationales et européennes notamment à travers :

- le Contrat de Projets 2007 – 2013 : l'activité agricole fait partie des thématiques retenues par l'Etat, notamment sous l'angle « soutien de la compétitivité des filières agricoles ».
- les programmes européens tels que le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) : sur la période 2007 – 2013, ce sont plus de 12 Md d'euros, dont 5,3 Md d'euros communautaires, qui seront alloués au développement rural de l'hexagone.

⁶ Charte de Pays, p. 38

ACTIONS

Les axes d'intervention en faveur de la défense et la promotion d'une agriculture durable peuvent être déclinés sous forme d'actions opérationnelles.

1- En matière de gestion de l'espace :

Le Conseil de Développement demande que les collectivités locales :

- **maîtrisent, voire contiennent, l'expansion de l'urbanisation** (habitat, zones d'activités, infrastructures...), notamment en utilisant au maximum les espaces disponibles au cœur des communes et sur les terrains en pente.
- **militent en faveur d'une « économie de l'espace »**. Au moment où les communautés de communes adoptent leur PLH (Programme Local de l'Habitat), il s'agit de privilégier un mode d'habitat qui permette de répondre aux besoins de la population tout en consommant le moins d'espace agricole possible, et plus particulièrement les espaces « mécanisables » qui fournissent le fourrage indispensable aux exploitations.
- **s'engagent dans une politique de réserves foncières à destination de l'activité agricole**

2- En matière de partenariat :

Le Conseil de Développement propose que :

- **les agriculteurs et les collectivités locales coopèrent sur des actions ponctuelles** de service à la collectivité (entretien des paysages...).
- **les collectivités locales encouragent la création et la transmission** d'exploitations agricoles, notamment en :
 - accompagnant les agriculteurs dans leurs démarches de création ou transmission
 - mettant des infrastructures communales à la disposition des agriculteurs (bâtiments, espaces, captages...), permettant de réduire le poids des investissements, en particulier chez les nouveaux exploitants, et d'encourager des initiatives
 - d'éviter un investissement difficile à assumer au cours des premières années d'exploitation
- **le Pays se dote de moyens financiers et humains** pour faire le lien entre les collectivités et le monde agricole. Un poste de chargé de mission « Agriculture » pourrait être envisagé. Il s'agirait de :
 - trouver des solutions adaptées aux problèmes rencontrés par les agriculteurs locaux
 - élaborer des projets de développement
 - assurer une coordination entre les animateurs GERPLAN

3- En matière de développement économique et d'innovation :

Le Conseil de Développement suggère que :

- **le Pays Thur Doller :**
 - **lance une large réflexion** sur le thème : « Quel avenir pour l'agriculture en Pays Thur Doller ? ».
- **les collectivités locales :**
 - **fassent de l'agriculture un facteur de développement du Pays Thur Doller**, notamment à travers la mobilisation de fonds nationaux et européens (FEADER...)
 - **soutiennent le monde agricole** dans l'élaboration d'une **stratégie de communication** à destination du grand public et de développement de la vente directe.

CONCLUSION

A travers cet avis sur la place de l'agriculture dans le Pays Thur Doller, l'ambition du Conseil de Développement est bien de servir l'ensemble de la population. Il s'agit de faire que chaque habitant de notre territoire trouve sa place et puisse y construire son devenir dans un espace où il s'épanouit. Cet objectif ne se réalisera pas sans les agriculteurs. Ces derniers jouent un rôle majeur dans le maintien d'un cadre de vie de qualité et l'identité du territoire. C'est pourquoi le Conseil de Développement propose une défense et une promotion d'une agriculture durable, qui passe notamment par :

- une gestion équilibrée de l'espace entre les divers usages du foncier
- la mise en place de partenariats locaux entre les collectivités locales et les acteurs de l'agriculture
- la création d'une dynamique de développement et d'innovation autour de l'activité agricole

Ainsi, à travers l'intérêt que nous apporterons à l'agriculture, nous contribuerons à faire du Pays Thur Doller, un territoire de vie, un territoire d'envie, un territoire d'avenir.